

Projet éducatif de l'accueil extrascolaire de Vuisternens-en-Ogoz

(selon demande du SEJ)

I. L'équipe éducative :

1. Composition de l'équipe
2. Organisation de l'équipe
3. Rôle de la responsable au sein de l'équipe

II. Orientations socio-éducatives du lieu d'accueil au travers de :

4. Composition et fonctionnement du/des groupes d'enfants
5. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant
6. L'accueil et la place des parents
7. La confidentialité et le devoir de réserve
8. L'intégration progressive de l'enfant
9. L'organisation de la vie en collectivité
10. La santé, les mesures d'hygiène
11. Les règles de sécurité
12. Les règles et limites mises à l'enfant, les comportements sociaux souhaités
13. Les attitudes de l'adulte face aux sanctions et aux punitions
14. L'alimentation et les repas
15. Le repos
16. Le jeu et les activités
17. Les sorties
18. Les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)

III. Réflexions autour de :

19. L'accueil d'enfant en situation d'handicap
20. La maltraitance, les abus sexuels
21. Le métissage démographique
22. L'ouverture à l'environnement, au monde extérieur...
23. La violence et le racket
24. Les troubles du comportement
25. L'accueil des petits
26. Autres

I. L'Equipe éducative :

1. Composition de l'équipe

L'équipe de l'AES est actuellement composée de deux coresponsables; Mme. Sandrine Yerly et M. Valentin Lombardo ainsi que d'une auxiliaire Mme. Antoinette Uldry

2. Organisation de l'équipe

Des colloques (Bureau AES) sont organisés pour éclaircir certains points, partager, améliorer le fonctionnement et préparer le développement de l'AES.

3. Rôle de la responsable

Les responsables gèrent et veillent au bon déroulement de la journée. Ils accueillent les enfants le matin et à la sortie des classes. Leur rôle est de contrôler la présence des enfants, ainsi que de prendre en charge chaque enfant de manière respectueuse et équitable.

Ils gèrent la discipline, s'assurent du rangement du matériel dans les locaux. Les responsables organisent et animent des activités, soutiennent les enfants durant les devoirs et assurent une collaboration de confiance avec les parents et les enseignants.

Les responsables doivent aussi coordonner, organiser, planifier et contrôler les tâches du reste de l'équipe éducative.

II Orientations socio-éducatives du lieu d'accueil au travers de :

4. Composition et fonctionnement du groupe d'enfants

Dans notre structure, nous pouvons accueillir jusqu'à 26 enfants par tranches. De la 1^{ère} Harmos (4ans) à la 8^{ème} Harmos (12ans).

5. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant

Il est essentiel que l'enfant se sente bien dans notre structure d'accueil. Nous avons aménagé plusieurs pièces de vie, comme une salle de jeux, une salle de lecture qui sert aussi pour le repos et une salle pour les devoirs qui est aussi utilisée pour les activités manuelles. Les enfants qui font leurs devoirs, le font en silence et ne dépassent pas les 60 min.

Les autres enfants qui n'en ont pas, peuvent aller soit dans la salle de lecture, soit jouer un moment en prenant garde à ne pas déranger les élèves qui sont en train de faire leurs devoirs.

6. L'accueil et la place des parents

Quand les parents viennent à l'accueil soit pour amener leurs enfants, soit pour les rechercher, ils transmettent les informations importantes au responsable présent. L'accueil est un lieu neutre et de confiance. Ils savent que si besoin, nous sommes là pour répondre à leurs questions. Par contre, nous n'avons que peu ou pas de contact avec les parents des enfants qui ne viennent que pour la tranche horaire de midi.

Il va de soi que les parents peuvent en tous temps contacter les responsables de l'AES s'il y a un souci. Nous les encourageons aussi beaucoup à venir visiter l'accueil avant d'y placer leurs enfants.

7. La confidentialité et le devoir de réserve

Nous sommes tenues au devoir de réserve et avons une obligation de confidentialité. Toutes remarques et commentaires concernant la prise en charge des enfants ne doivent en aucun cas être discutés en leur présence. Les informations confidentielles (santé, situation familiale etc.) que nous avons sur des familles et des enfants ne sont en aucun cas communiquées à des personnes extérieures à l'équipe de l'AES.

8. L'intégration progressive de l'enfant

Notre principal objectif est de veiller à ce que l'enfant se sente en confiance, qu'il ait du plaisir à venir à l'accueil et qu'il se sente respecté et y trouve leur place. Nous sommes particulièrement attentives aux premières visites de l'enfant à l'AES, en faisant tout notre possible pour le mettre à l'aise, pour qu'il se familiarise avec les lieux et ait des contacts chaleureux avec ses pairs.

9. L'organisation de la vie en collectivité

Nous incitons les enfants à l'entraide : dans le vestiaire, les grands aident les plus petits à accrocher leur veste ; durant les repas, ils participent aux tâches liées aux rangements. Les règles de vie (« la charte ») sont expliquées. Les conflits sont stoppés et discutés.

10. La santé, les mesures d'hygiène

Pour une bonne hygiène de vie au sein de l'accueil, nous rappelons aux enfants de se laver les mains (avant-après les repas, après leur passage aux toilettes) et de se brosser les dents après chaque repas. Au besoin, nous rappelons ou expliquons la manière correcte de le faire.

11. Les règles de sécurité

«Se déplacer dans le bâtiment en marchant, sans crier et sans se bousculer » sont les règles que nous avons mises en place pour les enfants. Les médicaments sont sous clés, les prises électriques sont protégées ainsi que les fenêtres. Pour les intervenants, les numéros de téléphone en cas d'urgence ainsi que des indications sur l'évacuation du bâtiment sont affichés. L'AES dispose de plus d'un document commun avec l'école primaire (« mémo des mesures d'urgence ») de plusieurs pages et concernant plusieurs éventualités : accidents, incendies, intrusion et agression, empoisonnement etc.

12. Les règles et limites mises à l'enfant, les comportements sociaux souhaités

Il est demandé à chaque enfant de : respecter les autres, de parler poliment, de régler les conflits par la discussion, de se déplacer calmement dans les locaux, de tenir compte des remarques faites par le personnel.

13. Les attitudes de l'adulte face aux sanctions et aux punitions

Lorsqu'un enfant ne respecte pas l'une de ces règles, nous lui demandons de quitter le groupe pour avoir une discussion avec lui. Au besoin, il doit faire des excuses à ses camarades, rester seul et calme un moment pendant lequel on lui explique pourquoi nous devons parler de son comportement à ses parents.

14. L'alimentation, les repas

Le cuisinier engagé nous livre des repas variés et équilibrés. Nous encourageons les enfants à goûter à tout.

15. Le repos

Un lieu de tranquillité et de repos (avec canapé) est mis à disposition des enfants.

16. Le jeu et les activités

Nous avons la possibilité d'utiliser la cour de jeux extérieure et nous sommes aussi proche de la place multisport du village.

Nous organisons des moments d'activités manuelles. Nous disposons de jeux de société auxquels les enfants sont encouragés à jouer et dont nous expliquons les règles si nécessaire. Il y a également des jouets à disposition pour des jeux libres.

17. Les sorties

Ils nous arrivent parfois, lorsque le temps le permet, d'en profiter pour faire des ballades ou des sorties en forêt. Le plus souvent le mercredi après-midi.

18. les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)

Pour l'instant, nous n'avons pas été confrontés avec des situations nécessitant l'intervention de services extérieurs comme, par exemple, les services auxiliaires scolaires, les pédiatres, des thérapeutes privés etc). Mais il va de soi que nous sommes prêts à collaborer étroitement avec ces spécialistes de la même manière que nous le faisons déjà avec les enseignants du cercle scolaire.

III Réflexions autour de :

19. L'accueil d'enfants en situation de handicap

Pour l'instant, notre AES n'a pas vécu l'accueil d'un enfant en situation de handicap. Il va de soi que si tel était le cas, nous ferions tout pour lui faire sa place au sein de notre structure en tenant compte des indications des parents et en prenant conseil auprès de l'enseignant spécialisé en charge de son intégration dans le cercle scolaire.

20. La maltraitance, les abus sexuels

Ce sujet est traité dans notre document des mesures d'urgences qui dit (extrait):

« D'une manière générale, si vous avez des soupçons de maltraitance (traces de coups, comportements inquiétants d'un enfant, propos qui vous alerteraient), restez discrets et ne menez pas l'enquête vous-même, mais faites-en part à vos autorités :

Pour l'accueil extrascolaire : au conseiller communal responsable,

Qui décideront, après en avoir discuté avec vous et pris conseil auprès du SEJ, des démarches à entreprendre et de la suite à donner, immédiatement et à long terme.

Nous vous laissons ci-dessous le texte du SEJ concernant la procédure de signalement ainsi que la présentation du service « Intake » du SEJ et ses coordonnées. »

21. Le métissage démocratique

Comme pour l'accueil des enfants en situation de handicap, la diversité culturelle, religieuse, nationale doit être présentée comme une chance et une richesse. Une structure comme un AES doit promouvoir et même imposer le respect total de chaque enfant accueilli quel que soit son origine ou sa couleur de peau.

Nous pouvons même utiliser cette diversité pour faire connaître aux enfants les traditions des uns et des autres : par exemple parler du carême et du ramadan ou d'autres traditions religieuses, des habitudes alimentaires des différents pays représentés, de la Bénichon, de carnaval etc.

22. L'ouverture au quartier, à l'environnement, au monde extérieur

Pourra se faire par des sorties, des visites, des activités particulières du mercredi mais se fait déjà par la place de l'AES au sein de l'école et au milieu du village.

23. La violence et le racket

Si des enfants accueillis à l'AES nous font part de tels agissements, si nous en sommes témoins ou avons de forts soupçons, il est évident que nous devons avertir les autorités scolaires qui feront le nécessaire en collaboration, si nécessaire, avec la police cantonale et le juge des mineurs.

24. Les troubles du comportement

Nous ne parlons pas ici de troubles passagers du comportement comme des disputes, caprices, crises de colère ou de pleurs qui peuvent arriver à la plupart des enfants. Ce genre d'évènements est tout à fait gérable dans le cadre de l'AES avec de la patience, de l'écoute mais aussi de la fermeté face au respect des règles de vie. Par contre, dans des situations plus difficiles, nous pouvons dire ceci :

L'accueil d'élèves atteints de graves troubles du comportement pourrait éventuellement s'envisager mais après une prise de conseil auprès du réseau en charge de cet enfant (enseignant titulaire, enseignant spécialisé, psychologues, parents), avec éventuellement une aide spécialisée (par exemple l'enseignant spécialisé qui le suit) et à la condition que l'enfant concerné ne mette pas en danger les autres élèves de l'AES ou ne perturbe pas trop le fonctionnement de l'AES. Actuellement, avec une seule personne responsable à l'AES, cela paraît difficile ou devrait en tous les cas être mûrement réfléchi.

25. L'accueil des petits

Les plus petits élèves accueillis à l'AES sont en 1H et ont donc 4 ou 5 ans. Il n'y a rien de particulier à signaler si ce n'est la nécessité d'être encore plus attentifs à leur sécurité que pour les enfants plus âgés, plus autonomes et plus conscients des dangers. De

même, leur accueil et leur intégration demandera plus de patience et de temps que pour des élèves plus grands. Il faut parfois prendre garde davantage à tenir compte des recommandations des parents et des enseignantes.

26. Autres

Il est difficile d'être exhaustif dans la description d'un AES et de son projet pédagogique. Nous pensons avoir dit l'essentiel.

Projet réalisé par Lombardo Valentin, responsable de l'AES de la commune du Glèbe, et approuvé par le conseiller communal en charge des écoles et de la petite enfance.

Fabien Schafer, conseiller communal en charge des écoles et de la petite enfance
Claudine Pochon, cheffe de secteur administration scolaire et extrascolaire

Vuisternens-en-Ogoz, le 7.03.2017